

Avis public



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

4439-4441, avenue Beaconsfield

Avis public est, par la présente, donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire du 3 mars 2008, à 19 h, au 5151, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, statuera sur une demande de dérogation mineure relativement au pourcentage de la superficie de la façade qui doit être construite à l'alignement de construction pour le bâtiment situé aux 4439-4441, avenue Beaconsfield.

Cette dérogation mineure permettrait qu'un pourcentage inférieur à 60 % de la superficie de la façade puisse être autorisé à l'alignement de construction et ce, malgré l'article 52 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276).

Toute personne intéressée peut se faire entendre au conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

DONNÉ à Montréal, ce 6 février 2008.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Elaine Doyle".

Elaine Doyle, avocate
Secrétaire d'arrondissement